

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA PENZÉ

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUÉNAN (29420)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Côté Sud du pont de la Penzé	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont de la Penzé n'est pas spécifiquement mentionné sur le Scan Littoral. La DDTM 29 (donnée SIG) propose une limite au niveau du village de Penzé (en rose sur l'image du Scan Littoral). Nous proposons donc une limite côté sud du pont traversant la rivière au niveau de Penzé (numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2)</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

